



Problème voisinage agriculteur

Par kangarog

Bonjour,

Je suis agriculteur. Je possède une grange dans un village que j'utilise pour stocker et pour couper ou fendre les bambous. Je ne suis pas à la grange tous les jours et lorsque je coupe c'est pour une commande précise et j'ai normalement 7 jours de coupe maximum (je travaille de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 lorsque je coupe)

Depuis le début, nous avons des problèmes avec les voisins les plus proches. Pour contexte ils travaillent tous les 2 de nuit.

Un des murs de la grange était à moitié effondré et nous l'avons reconstruit. Ils sont venus se plaindre du bruit de la bétonnière.

Lorsque j'ai commencé à fendre les bambous, ils sont venus se plaindre des vibrations (selon eux le bruit de la scie ne les dérangeait pas mais les vibrations lorsque je fendais étaient terrible). Je suis allé acheter de suite des sortes de matelas en mousse/caoutchouc pour amortir le bruit et réduire les vibrations. Il n'y avait pas de porte donc j'ai remis une porte.

Recemment, ils ont appelé les gendarmes car selon eux je faisais trop de bruit (scie à ongles sur batterie, je n'ai pas l'électricité à la grange). Les gendarmes ont dit que le volume du bruit n'était pas considéré comme une nuisance (pour contexte cela fait moins de bruit qu'une voiture qui passe dans la rue mais je coupe généralement pendant au moins 2 ou 3 heures d'affilée). Ils ont contacté le maire qui après présentation de nos papiers confirmant que nous sommes bien agriculteur nous a dit que nous étions dans notre bon droit. Il devait revoir les voisins et voir pour apaiser la situation.

Ce matin, je coupais des bambous (cela faisait à peine 20 minutes que j'avais commencé), le voisin est venu, a tapé sur la porte en hurlant ouvrez la porte et m'a hurlé dessus en disant qu'il n'en pouvait plus, il est reparti en hurlant et en frappant sur son portail et sa porte d'entrée. Au vu de sa réaction j'ai préféré apaiser la situation et j'ai arrêté la coupe et suis parti.

Cela faisait presque 3 semaines que je n'avais pas utilisé la grange mais là j'ai une commande avec un délai de livraison et je n'ai pas le choix, je dois couper. J'ai acheté la grange exprès pour ça.

La situation est extrêmement stressante et je voudrais régler la situation. J'ai essayé au maximum de minimiser le bruit et d'être compréhensif mais j'ai besoin de travailler et je n'ai pas les moyens d'acheter une autre grange.

Quelle(s) option(s) j'ai ?

Merci d'avance pour votre aide,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est la zone du PLU où se situe votre activité ?

Est-ce une zone d'habitation ? ou agricole ? ou artisanale ?

Les bruits d'activité sont règlementés, même si les horaires sont respectés.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117
[/url]

Par Henriri

Hello !

Vous voyez bien que vous avez le droit pour vous (dans le sens que vos bruits ne sont pas "anormaux" dans le

contexte) mais que la réaction de ces voisins est certainement stressante pour vous, même si on admet que travaillant de nuit ces voisins dorment le jour.

Je vous suggère d'engager une démarche de conciliation amiable (c'est gratuit) pour continuer de leur faire comprendre que votre activité est "normale"... et prendre acte de votre bonne volonté (mur reconstruit, porte réinstallée, patins anti-bruit anti-vibrations, activité en journée normale...).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[url]

A+

Par isernon

bonjour,

si les gendarmes ont constaté que le trouble de voisinage n'était pas anormal, il ne faut vous laisser agresser verbalement par vos voisins.

vous pouvez indiquer à vos voisins que la prochaine fois, vous déposerez une plainte contre eux, vous pouvez en parler à votre maire.

salutations

Par Henriri

(suite)

Même avis. Et ces "colères" là seront à évoquer lors d'une éventuelle conciliation...

A+

Par Isadore

Bonjour,

Le maire et les gendarmes ne semblent pas considérer que le trouble est anormal. La conciliation semble la meilleure voie.

Je pense qu'une bonne solution sera de procéder à vos coupes aux heures de jour auxquelles vos voisins sont éveillés. J'ai une voisine qui travaille en partie de nuit et qui se couche très tôt (parfois vers 17 heures ou 18 heures). J'essaye de placer le bruit plutôt le matin ou dans l'après-midi. De même, il y a sans doute des plages où vous ne tirez pas les voisins de leur sommeil.

Par isernon

vous pouvez informer vos voisins qu'il existe des protections auditives faites sur mesure très efficaces.